

Marianopolis : Une décision historique et cruciale pour la protection du mont Royal

Montréal, le 20 mai 2010- Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) félicite la décision de la Ville de Montréal sur le dossier Marianopolis, un enjeu majeur pour le mont Royal. En refusant toute construction dans les espaces verts du site de Marianopolis, la Ville trace pour la première fois les limites du développement sur la montagne et met réellement en pratique les principes établis dans le fameux Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal déposé en 2009.

« La capacité limite de développement sur le mont Royal est enfin reconnue » se réjouit Coralie Deny, directrice générale du CRE-Montréal. « Après plusieurs années d'intenses négociations, il s'agit d'une victoire pour la protection des espaces verts montréalais et donc pour l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. »

En cette Année internationale de la biodiversité, l'organisme considère que Montréal vient de prendre une décision très importante pour maintenir l'intégrité de son emblème, classé Arrondissement historique et naturel en 2005 en raison de sa grande valeur patrimoniale. « La montagne, c'est bien plus que le parc du Mont-Royal », explique Madame Deny. « Il est donc primordial de protéger aussi le vert à l'extérieur de ce lieu public. Le message est donc lancé aux propriétaires institutionnels du Mont Royal concernant la capacité limite de développement sur la montagne. »

-30-

Renseignements

Leïla Copti
CRE-Montréal
514.661.6134